

**COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 11 septembre 2003 (13<sup>e</sup> séance régulière)**  
**salle des Comités, 25, rue Laurier**  
**17 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents :     André Levac, conseiller, district no.1  
                              Denise Laferrière, conseillère, district no.8  
                              Évelyne Germain, REFAP  
                              Nicole Desroches, CREDDO  
                              Louis-Marie Poissant, DSPO  
                              Mario Grandmaître, AOL

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
                              Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement  
                              Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
                              Marcelle Plouffe, responsable GMR  
                              Gaëtan Provencher, citoyen

Absence motivée :     Thérèse Cyr, présidente  
                              Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 mai 2003**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 mai 2003 est adopté tel que proposé, moyennant la correction du prénom de M. Grandmaître (Mario) à l'item 7.

**4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 août 2003**

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 août 2003 est adopté tel que proposé.

**5. Date de la prochaine assemblée**

La 14<sup>e</sup> séance régulière est prévue pour le 9 octobre 2003 à 17h, à la Salle des Comités

**6. Dépôt de documents**

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. Note de service – autorisation de la phase II du LES de Lachute
- b. Rapport annuel 2002 de la Ville de Gatineau (copies remises aux membres externes)
- c. Invitation – lancement du plan stratégique de la Ville de Gatineau

**7. CFER Outaouais – sensibilisation au moyen de trois caravanes éducatives : récupération, efficacité énergétique et eau**

*Personnes invitées :* Alain Breton

*Discussion :* Alain Breton résume en bref la mission du CFER qui est en transition. Le CFER délaisse progressivement le côté mise en marché (le CFER n'aura aucune implication dans le futur centre de tri de Cascades) pour se concentrer sur sa mission éducative. Un des média qui est favorisé par le CFER est l'exposition en milieu scolaire au moyen de caravanes de sensibilisation. Trois caravanes sont présentement en opération : le recyclage, l'efficacité énergétique et l'eau. Les commissions scolaires ne financent pas les expositions des caravanes (elles compensent pour les dîners) et le bailleur principal de fonds demeure donc le centre jeunesse. Pour cette raison, le CFER demande à la Ville une subvention de 15 000 \$ pour l'opération des trois caravanes du développement durable. En contrepartie, le logo de la Ville sera affiché sur toutes les caravanes et la Ville sera listée comme partenaire sur la documentation remise aux élèves. Pour certains événements spéciaux organisés par la Ville, les caravanes (incluant les étudiants conférenciers) seraient aussi mises à notre disposition.

*Recommandation :* La Commission demande au secrétaire de vérifier la disponibilité des fonds et de faire rapport à la prochaine séance.

## **8. MENV – programme conjoint de suivi des sites de véhicules hors d’usage**

*Personnes invitées :* (le personnel du MENV n’a pu se déplacer)

*Discussion :* Frédéric Tremblay résume le déroulement de la réunion du 14 août qui s’est déroulée au bureau de la direction régionale. La toxicité du fluff (la mousse de démolition des automobiles une fois la carcasse évidée) figure dans les discours du Ministre de l’environnement, M. Mulcair, et un régime provincial de suivi va être implanté. La direction régionale approche tous les gouvernements régionaux pour établir un partenariat. Sur le territoire de Gatineau, 19 cimetières d’auto sont répertoriés par le MENV.

*Recommandation :* La Commission recommande de ne pas donner suite aux invitations du MENV et juge ce partenariat comme un délestage non compensé. Aussi, la Commission s’inquiète de la charge de travail des inspecteurs et ne voit pas l’opportunité d’assigner du temps à un blitz d’inspection sur les cimetières d’auto.

## **9. CREDDO : activités de sensibilisation du secteur ICI dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets (13-17 octobre 2003)**

*Discussion :* Nicole Desroches informe la Commission que le CREDDO a inscrit une activité de sensibilisation auprès de Recyc-Québec dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, du 20 au 26 octobre prochain (la semaine a été déplacée en raison de l’action de grâce). L’activité de sensibilisation viserait le recyclage en milieu ICI, un secteur qui ne serait que peu abordé au PGMR de Gatineau. Le projet de 6 500 \$ serait financé entre les partenaires suivants : Ville de Gatineau 2 000 \$, Recyc-Québec 1 500 \$, CREDDO 1 000 \$, CCIO 2 000 \$. Frédéric Tremblay rappelle que la Commission avait recommandé un investissement de 10 000 \$ en promotion du développement durable et que, à ce jour, seule une subvention de 5 000 \$ au DÉFI-TRANSPORT a été octroyée.

*Recommandation :* La Commission recommande au Conseil de ratifier le versement d’une subvention de 2 000 \$ au CREDDO pour la tenue d’activités de sensibilisation durant la semaine de réduction des déchets.

## **REPAS**

### **DÉCRET D’UN HUIS-CLOS**

## **10. Module : lettre de Recyc-Québec demandant une participation financière de 25 000 \$ à une campagne nationale de sensibilisation sur le recyclage**

*Discussion :* Frédéric Tremblay présente les grandes lignes de la campagne publicitaire 2003-2004 de Recyc-Québec, au montant de 774 000 \$. La participation municipale planifiée est de 574 000 \$. La Ville de Gatineau contribuerait 25 000 \$. Frédéric Tremblay informe aussi à la Commission que, selon le rapport annuel 2001-2002 qui est disponible au public sur Internet, Recyc-Québec dispose d’avoirs en banque de l’ordre de 22 M\$.

*Recommandation :* La Commission recommande de refuser le partenariat avec Recyc-Québec sur une base strictement financière. La Commission juge que Recyc-Québec peut (et donc devrait) assumer la dépense de la campagne publicitaire 2003-2004.

## **11. STEGMR : campagne de publicité sur la collecte sélective**

*Discussion :* Lawrence Gangur et Jacques Nadeau présentent un plan de communication qui encadrerait le dépôt du rapport « 60 jours » de la collecte sélective. Ce dépôt est prévu pour le 23 septembre. Le plan prévoit, entre autres, une lettre de la Commission félicitant la population pour sa participation.

*Recommandation :* La Commission ratifie la proposition du STEGMR et des Communications mais rappelle que les huit membres de la Commission doivent signer la lettre de félicitations. La Commission recommande aussi que la lettre mette plus d’emphase sur le maintien de la masse recyclée.

## **12. STEGMR : soumissions pour le contrat d’enlèvement des ordures ménagères des secteurs Hull et Masson-Angers**

*Discussion :* Jacques Nadeau présente la synthèse des soumissions reçues. Deux sont conformes – CWS et Matrec – et quatre volets sont en jeu : la collecte hebdomadaire des ordures, une seconde collecte d’ordures durant l’été, la collecte et valorisation des herbes et feuilles et un projet pilote (5 000 logis) de collecte et valorisation de matières putrescibles (incluant les déchets de table). Compte tenu des budgets actuellement prévus, seule la collecte hebdomadaire des ordures pourrait être octroyé sans impact sur le budget. L’ajout d’une seconde collecte estivale d’ordures et de la collecte des herbes et feuilles (des

services qui sont en vigueur à Hull) représentent une hausse budgétaire. La Commission discute de la possibilité de mettre ces volets de service au menu des consultations publiques sur le budget. Cependant, comme les dépenses prises individuellement sont relativement faibles (la seconde collecte d'ordures, par exemple, est de 100 000 \$, soit un impact fiscal de 3\$ par logis), force est d'admettre que l'opinion publique demandera l'ajout des services. Le STEGMR recommande d'octroyer une collecte hebdomadaire pour 25 mois et de retourner en soumission pour les collectes d'herbes, de feuilles et le projet-pilote de matières putrescibles, moyennant des changements suffisants au devis pour justifier un nouvel appel d'offres. La Commission s'inquiète de remettre en question un projet-pilote qui a été annoncé en conférence de presse lors du lancement et de remettre en question un service de valorisation qui est déjà en place dans un secteur mais ne désire pas non plus la hausse extravagante de coûts qui est offerte en soumission pour les options (possiblement pour décourager le Conseil de les octroyer).

*Recommandation :* La Commission recommande au Conseil de procéder à l'octroi de la collecte hebdomadaire sur une base de 25 mois selon les critères d'évaluation établis et recommande un nouveau processus d'appel d'offres pour la collecte des herbes et feuilles et pour le projet-pilote de collecte de matières putrescibles. La Commission ne recommande pas au conseil d'octroyer une seconde collecte estivale d'ordures.

**Levée de la séance à 20h10**

**Procès-verbal ratifié le 9 octobre 2003**

\_\_\_\_\_  
**André Levac, vice-président**

\_\_\_\_\_  
**Frédéric Tremblay, secrétaire**